

## Formation URBANISME, EQUIPEMENT, LOGEMENT

### Programmes statistiques 2006

	page
<b>INSEE</b>	
- Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages . Division logement .....	2
- Département de la conjoncture . Division des enquêtes de conjoncture .....	6
- Département de l'industrie et de l'agriculture .....	13
 <b>MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES PROFESSIONS LIBERALES</b>	
Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL) - Sous direction des études, des statistiques et des relations avec les organisations professionnelles.....	15
 <b>MINISTERE DES TRANSPORTS, DE L'EQUIPEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER</b>	
Direction des affaires économiques et internationales, Service économie, statistiques et perspectives - Sous-direction de l'observation statistique de la construction .....	18
Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGUHC) .....	29
 <b>Résumé des programmes statistiques 2004-2008 des services producteurs de la formation UEL.....</b>	32

**Insee**

Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages  
Division Logement

**I. Exposé de synthèse**

La prochaine enquête logement aura lieu de mars à décembre 2006. Les travaux préparatoires à la collecte sont quasiment finalisés. La préparation des travaux post collecte commence (préparation de l'aval CAPI, réflexions sur le calage ...).

Du côté de l'enquête Loyers et Charges et de l'indice des loyers, les objectifs sont d'une part de rénover le mode de calcul de l'indice, et d'autre part d'examiner la faisabilité, pour le calcul de l'indice, de la récupération de données de loyer déjà collectées par d'autres organismes.

On continuera d'examiner en 2006 la possibilité de conférer le label Notaires - INSEE à des indices de province calculés sur un découpage géographique plus fin que celui retenu jusqu'à présent.

**II. Travaux nouveaux pour 2006****2.1. Collecte de l'enquête Logement 2006**

La collecte de l'enquête Logement aura lieu de mars à novembre 2006. Le test 1 Capi a eu lieu en octobre 2004, et le test 2 en mai 2005. La répétition générale aura lieu en octobre 2005. Compte tenu des besoins des comptes nationaux (la base 2005 doit être diffusée courant 2008), il est prévu de livrer les premiers résultats de l'enquête en juillet 2007.

Il s'agit d'un objectif ambitieux, car le calcul des pondérations promet d'être lourd, compte tenu de la complexité du plan de sondage<sup>1</sup>. Pour que le calendrier initial de diffusion des résultats puisse être tenu, il sera nécessaire de tester et mettre au point courant 2006 sur des fichiers de collecte partiels la chaîne de calcul des pondérations et de redressement des variables. Ce travail est de la responsabilité de la Division Logement et de l'UMS, mais cela suppose que l'aval-CAPI soit stabilisé dès le début de la collecte, ce qui n'est possible que si l'aval CAPI est développé et testé dès le test 2.

L'enquête logement 2006 sera calée sur le stock de logements issus des séries du compte satellite du logement, qui tiendront compte de l'information apportée par les collectes 2004, 2005 et 2006 du nouveau recensement (cf. 3.2. infra.).

Afin d'être en mesure de comparer les résultats de l'enquête 2006 à ceux des enquêtes précédentes, les premiers résultats seront fournis sur la base de l'ancienne définition du ménage (« le ménage est l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale », i.e. un ménage = un logement) et non sur la base de la nouvelle définition issue de la rénovation du TCM (« le ménage est l'ensemble des personnes qui partagent un même logement - qu'il s'agisse ou non de leur résidence principale - et qui font budget commun »). Cela nécessite que l'équipe informatique de Lille reconstitue les ménages dans leur ancienne définition et fournisse une table SAS de collecte où chaque observation correspond à un ménage dans l'ancienne définition.

<sup>1</sup> Cette sophistication (tirage à probabilités inégales et utilisation de bases de sondage externes) traduit le souci de limiter, sur les populations et les thèmes d'intérêt, la perte de précision imputable à la réduction de la taille de l'échantillon, par rapport à l'enquête 2002. Elle résulte aussi du nombre élevé d'extensions régionales et de l'existence d'une extension ZUS.

## **2.2. Récupération des données de loyers collectées par les HLM et par l'OLAP**

Pour réduire les frais de collecte de l'enquête Loyers et charges, il est envisagé de récupérer des données de loyers déjà collectées pour d'autres organismes : Union Sociale pour l'Habitat (USH) pour le secteur HLM, Observatoire des Loyers à Paris (OLAP) pour les loyers du secteur privé dans l'agglomération parisienne et onze grandes agglomérations de province.

Il s'agit d'un projet difficile. Parmi les obstacles qui se présentent, on peut citer :

- la « réactivité » de l'OLAP et des HLM : les données collectées doivent pouvoir être mises à la disposition de l'INSEE dans des délais compatibles avec le calendrier de calcul de l'indice des loyers et de l'indice des prix ;
- les données de loyers collectées par l'OLAP et par les HLM sont relatives au mois de janvier, alors que le calcul d'un indice trimestriel nécessite l'étalement de la collecte sur l'ensemble de l'année ;
- les problèmes de champ, de compatibilité et de comparabilité des enquêtes.

Sous réserve que ces difficultés puissent être surmontées, l'instruction du dossier pourrait avoir lieu en 2006 et la réalisation pourrait intervenir sur la période 2007-2008.

## **2.3. Travaux méthodologiques en vue de la labellisation des indices Notaires-Insee au niveau des régions et des grandes agglomérations**

Les travaux initiés en 2004 et 2005 sur la région Rhône-Alpes en vue de la labellisation des indices calculés par Perval sur les régions et les grandes agglomérations de province seront poursuivis en 2006 et 2007 et étendus aux autres régions. L'objectif est de disposer avant fin 2007 d'indices labellisés « Notaires-INSEE » sur les 22 régions de métropole et sur chacune des agglomérations de plus 200.000 habitants (en distinguant les appartements et les maisons), sous réserve que le nombre de mutations enregistrées pour chacune des deux catégories de bien l'autorise.

## **III. Opérations répétitives**

### **3.1. Enquête loyers et charges, et indice des loyers**

L'enquête Loyers et Charges est réalisée sur ordinateur et non plus sur questionnaire papier depuis fin 2004. La version électronique de l'enquête donne désormais toute satisfaction en collecte. La refonte de la chaîne de calcul de l'indice, qui a du être retardée pour stabiliser l'enquête, va maintenant être mise en chantier. L'indice des loyers est en indice de Laspeyres stratifié. La stratification est opérée sur les critères suivants : tranche d'unité urbaine, type d'habitat (individuel ou collectif), type de bailleur (HLM, privé hors loi 1948, Loi de 1948), niveau de confort sanitaire, et nombre de pièces du logement. Certaines strates ayant un effectif très réduit, l'indice souffre d'un manque de robustesse. Plusieurs pistes (non exclusives) sont à l'étude : revoir le découpage en strates, passer à un indice hédonique, faire appel aux techniques de calage sur marges. La refonte devrait aboutir courant 2006.

### **3.2. Compte satellite du logement**

Les séries physiques du parc de logements, en stocks et en flux, sont élaborées une fois par an pour le compte satellite du logement. Elles incorporent comme information principale les séries du nombre de logements achevés fournies par le ministère de l'équipement. La méthode en usage est la suivante : pour chaque strate (les critères de stratification sont le type d'habitat, la catégorie de logement, le statut d'occupation, la tranche d'unité urbaine, etc...). On obtient le stock de l'année  $n$  en ajoutant au stock  $n - 1$  la somme algébrique des flux qui affectent le parc de logements (constructions, destructions, fusions, éclatements, désaffectations, réaffectations). La construction neuve est estimée à partir des données SITADEL du ministère de l'équipement, les autres flux sont obtenus en appliquant au stock  $n - 1$  un coefficient (probabilité de transition) qui a été étalonné à partir de diverses sources (et dont on suppose la stabilité au cours du temps).

L'année 2005 aura vu l'aboutissement des travaux méthodologiques entrepris pour assurer une cohérence entre les différentes sources (Compte satellite, collecte annuelle du nouveau recensement, nombre de ménages estimé par la division EED). En 2006, les séries du compte satellite intégreront l'information fournie par les trois premières collectes annuelles du nouveau recensement sans être

rigoureusement calées sur celles-ci. En régime de croisière, les chiffres du compte satellite seront calés sur les résultats du recensement moyennés sur plusieurs années.

### **3.3. Validation, calcul et valorisation des indices Notaires-INSEE**

Comme en 2004 et 2005, la division procèdera à la validation des indices calculés pour l'Ile-de-France et pour la province par la CINP et par Perval respectivement, ainsi qu'au calcul et à la diffusion des indices métropolitains, et assurera le secrétariat du Conseil Scientifique. La politique de valorisation plus volontariste des indices engagée en 2004 et 2005 sera poursuivie.

## **IV. Allègement de la charge statistique des entreprises**

Sans objet.

## **V. Aspects particuliers du programme 2006**

### **5.1.Aspects régionaux et locaux**

- Les travaux méthodologiques concernant la labellisation d'indices par régions et pour les grandes agglomérations de province initiés en 2004 et 2005 seront poursuivis en 2006 et 2007. L'objectif est de disposer avant fin 2007 d'indices labellisés « Notaires-INSEE » (cf. partie 2.3.).
- Plusieurs régions (plus d'une petite dizaine à ce jour) ont exprimé le souhait de voir se réaliser en 2006 des extensions régionales et ou locales de l'enquête logement. La division Logement s'attachera à intégrer ces suppléments d'échantillons à l'échantillon national.

### **5.2. Aspects « environnement »**

Le questionnaire de l'enquête logement comprendra comme en 2002 une partie «Energie » substantielle. Les ménages seront également interrogés sur la qualité de leur environnement (qualité du logement, de l'immeuble, du quartier, bruit et isolation phonique,...).

### **5.3. Aspects européens**

L'enquête Logement 2006 intégrera le nouveau tronc commun des enquêtes ménages. La refonte du tronc commun répond notamment aux préoccupations d'EUROSTAT de définir les ménages de manière homogène d'un pays à l'autre.

## **VI. Liste des publications**

RIEG Christelle et Jean-Claude DRIANT : « les conditions de logement des ménages à bas revenus », Insee-Première, n°950 ;

MINODIER Christelle : « Le parc locatif récent : davantage de maisons et de petits immeubles », Insee-Première, n°957 ;

RIEG Christelle et Jean-Claude DRIANT « les ménages à bas revenus et le logement social », Insee-Première n°962 ;

MINODIER Christelle et Christelle RIEG : « Le patrimoine immobilier des retraités », Communication à la séance du 24 mai 2004 du séminaire du PUCA « Patrimoine Immobilier et Retraites », diffusée sous la forme d'un document de travail PUCA ;

JACQUOT Alain : « Vieillesse de la population et demande de logements », Communication à la séance du 24 mai 2004 du séminaire du PUCA « Patrimoine Immobilier et Retraite », diffusée sous la forme d'un document de travail du PUCA ;

MINODIER Chistelle et Christelle RIEG : « Le patrimoine immobilier des retraites », Insee-Première n°984 ;

DRIANT Jean-Claude et Alain JACQUOT : « Loyers imputés et inégalités de niveaux de vie », document de travail DSDS n°F0407 (à paraître prochainement dans Economie et Statistique) ;

JACQUOT Alain, Blandine JEZEQUEL et Christelle MINODIER : « Le poids des charges dans le budget des ménages locataires », Insee-Première n°990 ;

BEAUVOIS Martine : « La hausse des prix des logements anciens depuis 1998 », Insee-Première n°991 ;

JACQUOT Alain : « Le parc de logements à l'aube du 21<sup>ème</sup> siècle », à paraître dans le numéro 123 de *Informations Sociales*, CNAF.

Un numéro spécial d'Economie et Statistique consacré au logement à paraître.

## **VII. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008**

<b>Opérations</b>	<b>Prévision</b>	<b>Observations</b>	<b>Suivi</b>
Enquête Logement	En 2006	Refonte substantielle du questionnaire, liée à la rénovation du tronc commun.	En cours répétition générale en octobre 2005
Séries de stocks et de flux du parc de logements	Projet sur la période 2004-2008	Travaux méthodologiques pour la prise en compte de <del>sources</del> <sup>administratives</sup> <sup>2</sup> de fichiers administratifs du recensement rénové de la population.	En cours

<sup>2</sup> Travaux abandonnés après étude du fichier de la DGI sur les taxes locales.

**Insee**

Direction des études et synthèses économiques

Département de la conjoncture

Division des enquêtes de conjoncture

**1. Introduction : exposé de synthèse**

La division des enquêtes de conjoncture réalise dix enquêtes de conjoncture auprès des entreprises des secteurs de l'industrie, du tertiaire, du bâtiment et des travaux publics. La plupart de ces enquêtes font partie du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture. De ce fait, les changements sont induits, mais non exclusivement, par des demandes de la Commission européenne (CE).

La Commission oriente de plus en plus les travaux d'harmonisation et de réflexion des instituts participant au système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture dans une direction plus méthodologique, avec pour thèmes privilégiés les méthodes d'échantillonnage, de traitement des non-réponses, d'agrégation des réponses individuelles et de désaisonnalisation, ainsi que la construction d'indicateurs synthétiques et de méta-données harmonisées.

Dans tous ces domaines, la Commission et l'OCDE entendent élaborer, en collaboration avec les instituts nationaux, des guides de bonne pratique des enquêtes de conjoncture. La division des enquêtes de conjoncture participe à ce titre à deux groupes de travail co-organisés par l'OCDE et la CE sur les méthodes de collecte et la méthodologie des enquêtes et les ajustements saisonniers.

Les principaux changements susceptibles d'avoir lieu en 2006 seront d'initiative nationale et viseront à alléger la charge de réponse pour les entreprises.

La principale innovation concerne l'extension sectorielle programmée de longue date de l'enquête « Services », au champ des transports, avec une mise en œuvre effective programmée pour 2006. La formation « Commerce, Services » du Cnis avait déjà approuvé lors de la réunion du 9 mai 1999 « le principe d'une extension progressive, sous l'impulsion européenne, du système d'enquêtes conjoncturelles à l'ensemble des activités de services, notamment les transports et les assurances ». Le Service Economie, Statistique et Prospective (SESP), du Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, a, de ce fait, proposé à l'Insee de prendre en charge l'enquête de conjoncture dans les transports routiers. Ce transfert permettra au SESP une économie significative de moyens largement supérieure au surcoût pour le Département de la conjoncture, grâce à des synergies avec la réalisation des autres enquêtes.

La seconde innovation envisagée concerne l'enquête de conjoncture semestrielle « Concurrence étrangère », qui, au vu de l'évolution du dispositif de collecte des enquêtes de conjoncture, ne présente plus à ce jour un intérêt suffisant auprès des utilisateurs pour être maintenue dans sa forme actuelle. Une étude des dispositions à prendre est en cours.

La division des enquêtes de conjoncture poursuit par ailleurs l'extension progressive du site de collecte et de retour d'information par internet à l'ensemble des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises. Initiée en janvier 2004 par l'enquête « Commerce de gros », puis l'enquête « Activité dans l'industrie » en 2005, l'extension de la collecte par internet se poursuivra en 2006 par l'enquête « Services ».

La division étudiera par ailleurs les conséquences du passage au statut d'obligation, à compter de janvier 2004, des quatre enquêtes de conjoncture : « Activité dans l'industrie », « Investissement dans l'industrie », « Services », et « Commerce de détail », suite à leur examen au comité du label du 19 juin 2003.

## 2. Travaux nouveaux pour 2006

### 2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Aucune nouvelle enquête ni aucune rénovation d'enquête n'est envisagée pour 2006.

### 2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2006

Aucune exploitation nouvelle ou rénovée de fichier administratif n'est envisagée pour 2006.

### 2.3 Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2006

La division des enquêtes de conjoncture réalise dix enquêtes de conjoncture auprès des entreprises des secteurs de l'industrie, du tertiaire, du bâtiment et des travaux publics. Elle publie au total 77 résultats d'enquêtes dans l'année. La plupart de ces enquêtes font partie du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture : « Activité dans l'industrie », « Investissement dans l'industrie », « Services », « Commerce de détail », « Bâtiment » et « Travaux publics ». De ce fait, les changements sont induits, mais non exclusivement, par des demandes de la Commission européenne (CE).

Depuis quelques années, sous l'effet de l'approfondissement de l'intégration européenne et des perspectives d'élargissement, le système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture a pris un essor considérable. Pour les instituts y participant, ceci s'est traduit ces dernières années par des demandes de la Communauté européenne de plus en plus nombreuses et diversifiées. Les demandes passées ont porté tant sur les délais de publication et le contenu des questionnaires, que sur la périodicité et le champ des enquêtes.

La Commission oriente de plus en plus les travaux d'harmonisation et de réflexion des instituts participant au système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture dans une direction plus méthodologique, avec pour thèmes privilégiés les méthodes d'échantillonnage, de traitement des non réponses, d'agrégation des réponses individuelles et de désaisonnalisation, ainsi que la construction d'indicateurs synthétiques et de méta-données harmonisés.

Dans tous ces domaines, la Commission et l'OCDE entendent élaborer, en collaboration avec les instituts nationaux, des guides de bonne pratique des enquêtes de conjoncture. La division des enquêtes de conjoncture participe à ce titre à deux groupes de travail co-organisés par l'OCDE et la CE sur les méthodes de collecte et la méthodologie des enquêtes et les ajustements saisonniers.

L'OCDE vient aussi de développer un nouveau portail internet sur les enquêtes de conjoncture avec comme objectif de promouvoir et faciliter les bonnes pratiques des instituts nationaux et des organisations internationales. Ce portail permet de disposer des guides et manuels méthodologiques internationaux, des questionnaires des instituts nationaux, des métadonnées des enquêtes nationales, des données, des liens vers des sites nationaux, des notes de l'OCDE, de la CE et du CIRET. Il est accessible à l'adresse :

<http://www.oecd.org/std/bt-coi/coordination>

La Commission souhaite également améliorer la transparence des pratiques nationales, en matière de collecte, de traitement et de diffusion des données des enquêtes de conjoncture, et pour cela met en ligne les résultats et métadonnées des enquêtes européennes sur le site :

[http://europa.eu.int/comm/economy\\_finance/indicators/businessandconsumersurveys\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/economy_finance/indicators/businessandconsumersurveys_en.htm)

Les principaux changements susceptibles d'avoir lieu en 2006 seront d'initiative nationale et viseront à alléger la charge de réponse pour les entreprises.

La principale innovation concerne l'extension sectorielle programmée de longue date de l'enquête « Services », au champ des transports, avec une mise en œuvre effective programmée pour 2006. La formation « Commerce, Services » du Cnis avait déjà approuvé, lors de la réunion du 9 mai 1999, « le principe d'une extension progressive, sous l'impulsion européenne, du système d'enquêtes conjoncturelles à l'ensemble des activités de services, notamment les transports et les assurances ». Le Service Economie, Statistique et Prospective (SESP), du Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, a, de ce fait, proposé à l'Insee de prendre en charge l'enquête de conjoncture dans les transports routiers. Ce transfert permettra au SESP une économie significative de moyens largement supérieure au surcoût pour le Département de la conjoncture, grâce

à des synergies avec la réalisation des autres enquêtes. Les modalités de prise en charge par l'Insee sont en cours d'étude et seront fonction des attentes du SESP et des contraintes de moyens de l'Insee. L'enquête de conjoncture dans les transports routiers du SESP étant une enquête non obligatoire, de rythme trimestriel, portant sur un échantillon de 1 500 entreprises, il est prévu d'intégrer ce secteur dans l'enquête de conjoncture dans les « Services », enquête européenne harmonisée obligatoire, de rythme mensuel, à partir d'un échantillon de l'ordre de 600 entreprises du secteur du transport.

Une réflexion sera menée au sujet de l'enquête de conjoncture semestrielle « Concurrence étrangère », qui, au vu de l'évolution du dispositif de collecte des enquêtes de conjoncture, ne présente plus à ce jour un intérêt suffisant auprès des utilisateurs pour être maintenue dans sa forme actuelle. L'enquête « Concurrence étrangère » avait comme objectifs initiaux, au moment de sa création en 1973, de cerner l'évolution de la compétitivité et la position des entreprises françaises sur les marchés intérieurs et étrangers depuis la dévaluation de 1969, de mieux connaître le poids des facteurs influençant les exportations et le rôle des prix de vente, de cerner les comportements des industriels à l'exportation et de disposer d'éléments d'information sur la position de ceux-ci relativement aux concurrents étrangers sur les marchés extérieurs et national et de connaître la tendance future des exportations. A la suite de différentes évolutions du dispositif de collecte des enquêtes de conjoncture, le champ de l'enquête semestrielle « Concurrence étrangère » a fini par correspondre de plus en plus au champ de l'enquête « Activité dans l'industrie », du moins sur sa partie trimestrielle, sur les questions relevant des exportations ou de la compétitivité des entreprises résidant en France, avec un avantage incontestable pour cette dernière enquête, de fréquence plus rapprochée. Ces raisons expliquent que les résultats de l'enquête semestrielle « Concurrence étrangère » soient peu utilisés lors du diagnostic conjoncturel. Une étude des dispositions à prendre est en cours.

D'autres mesures de simplification et d'allègement de la charge de réponses des entreprises seront étudiées en 2006. Elles concerneront tout autant les enquêtes de conjoncture dans le tertiaire et dans l'industrie.

Les réflexions porteront en particulier sur les questions relatives à l'investissement posées dans les trois enquêtes de conjoncture du tertiaire. Au regard du poids de l'investissement du secteur du commerce, de la charge pour les entreprises, du travail de saisie, et de l'usage possible des données, la suppression des questions quantitatives semestrielles sur les montants annuels d'investissements des enquêtes « Commerce de gros » et « Commerce de détail » sera étudiée. Pour l'enquête « Services », compte-tenu de la qualité des réponses aux questions posées sous leur forme actuelle et en raison du poids de l'investissement du secteur des services, il sera étudié la possibilité de remplacer les questions quantitatives et semestrielles sur les montants annuels d'investissement par deux questions qualitatives (investissements passés et investissements prévus) à un rythme mensuel - sur une fenêtre glissante de trois mois - à l'image des questions classiques des enquêtes de conjoncture.

La division des enquêtes de conjoncture poursuit par ailleurs l'extension progressive du site de collecte et de retour d'information par internet à l'ensemble des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises. La collecte par internet disposera de nouvelles fonctionnalités complémentaires : abandon du questionnaire papier pour les entreprises fidèles internet ; archivage informatique des questionnaires internet ; élaboration de statistiques et d'un véritable tableau de bord de la réponse par internet. Initiée en janvier 2004 avec l'enquête « Commerce de gros », puis l'enquête « Activité dans l'industrie » en 2005, l'extension de la collecte par internet se poursuivra en 2006 par l'enquête « Services ». Chaque ouverture de collecte par internet ira de pair avec la mise à disposition de services plus performants en termes de retours d'informations pour les entreprises. L'extension du site de collecte et retours d'informations par internet contribuera de ce fait à l'amélioration générale de la qualité des enquêtes (incitation à la réponse, fidélisation des entreprises répondantes, facilitation et amélioration des réponses).

La division étudiera par ailleurs les conséquences du passage au statut d'obligation, à compter de janvier 2004, des quatre enquêtes de conjoncture : « Activité dans l'industrie », « Investissement dans l'industrie », « Services » et « Commerce de détail », suite à leur examen au comité du label le 19 juin 2003. A ce titre, une participation plus active des entreprises des strates exhaustives sera recherchée.

La rédaction d'ouvrages décrivant la méthodologie de chacune des enquêtes de conjoncture aboutira par la parution des Insee Méthodes : « Commerce de détail », « Commerce de gros » et « Bâtiment ». Leur contenu pourra utilement être valorisé au niveau international.

De manière régulière, la division des enquêtes de conjoncture continuera de participer au diagnostic conjoncturel, en contribuant à la rédaction des Notes de conjoncture ainsi qu'aux prévisions et aux exercices de garde-fou durant l'élaboration des Notes et Points de conjoncture. Dans ce cadre, elle poursuivra sa démarche d'enrichissement et de perfectionnement de ses outils d'analyse et de prévision.

### 3. Opérations répétitives

#### 3.1 Enquêtes

En 2006, la division effectuera les opérations statistiques décrites ci-dessous :

Enquêtes	Champ actuel	Obligatoire	Communautaire
Mensuelle sur la situation et les perspectives dans l'industrie	4000 entreprises	Oui	Oui
Semestrielle sur la concurrence étrangère (suppression envisagée)	4000 entreprises	Non	Non
Trimestrielle sur les investissements dans l'industrie	4000 entreprises	Oui	Oui
Semestrielle sur la situation de trésorerie dans l'industrie	4000 entreprises	Non	Non
Mensuelle sur la situation et les perspectives dans l'industrie du bâtiment (cogérée avec la FFB)	3000 entreprises	Non	Oui
Trimestrielle dans les travaux publics (réalisée par la FNTP en collaboration avec l'Insee)	2000 entreprises	Non	Oui
Trimestrielle sur la situation et les perspectives dans l'artisanat du bâtiment	2000 entreprises	Non	Non
Trimestrielle sur la situation et les perspectives dans la construction immobilière	1000 entreprises	Non	Non
Mensuelle sur la situation et les perspectives dans le commerce de détail et le commerce et réparation automobile	5000 entreprises	Oui	Oui
Bimestrielle sur la situation et les perspectives dans le commerce de gros	4000 entreprises	Non	Non
Mensuelle sur la situation et les perspectives dans les services	4500 entreprises (avant extension)	Oui	Oui

#### 3.2 Exploitation de fichiers administratifs

Aucun fichier administratif n'est exploité à des fins statistiques.

#### 3.3 Autres travaux

Sans objet.

### 4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Les enquêtes de conjoncture, de nature essentiellement qualitative, ne constituent pas une charge très importante pour les entreprises : la réponse aux questionnaires de conjoncture les plus importants excède rarement le quart d'heure. La division garde toujours à l'esprit le souci d'alléger le plus possible la charge des entreprises.

Le transfert de l'enquête de conjoncture dans les transports routiers proposé par le Service Economie, Statistique et Prospective (SESP), du Ministère des Transports, de l'Equipement, du Tourisme et de la Mer à l'Insee permettra au SESP une économie significative de moyens largement supérieure au surcoût pour le Département de la conjoncture, grâce à des synergies avec la réalisation des autres enquêtes. Les modalités de prise en charge par l'Insee sont en cours d'étude et seront fonction des

attentes du SESP et des contraintes de moyens de l'Insee, mais d'ores et déjà il est envisagé une diminution de la taille de l'échantillon des entreprises interrogées dans le secteur des transports routiers. L'enquête de conjoncture dans les transports routiers du SESP étant une enquête non obligatoire, de rythme trimestriel, portant sur un échantillon de 1 500 entreprises, il est prévu d'intégrer ce secteur dans l'enquête de conjoncture dans les « Services », enquête européenne harmonisée obligatoire, de rythme mensuel, à partir d'un échantillon de l'ordre de 600 entreprises du secteur du transport.

Une réflexion sera menée au sujet de l'enquête de conjoncture semestrielle « Concurrence étrangère », qui, au vu de l'évolution du dispositif de collecte des enquêtes de conjoncture, ne présente plus à ce jour un intérêt suffisant auprès des utilisateurs pour être maintenue dans sa forme actuelle. A la suite de différentes évolutions du dispositif de collecte des enquêtes de conjoncture, le champ de l'enquête semestrielle « Concurrence étrangère » a fini par correspondre de plus en plus au champ de l'enquête « Activité dans l'industrie », du moins sur sa partie trimestrielle, sur les questions relevant des exportations ou de la compétitivité des entreprises résidant en France, avec un avantage incontestable pour cette dernière enquête, de fréquence plus rapprochée. Ces raisons expliquent que les résultats de l'enquête semestrielle « Concurrence étrangère » soient peu utilisés lors du diagnostic conjoncturel. Une étude des dispositions à prendre est en cours.

D'autres mesures de simplification et d'allègement de la charge de réponses des entreprises seront étudiées en 2006. Elles concerneront tout autant les enquêtes de conjoncture dans le tertiaire et dans l'industrie.

Les réflexions porteront en particulier sur les questions relatives à l'investissement posées dans les trois enquêtes de conjoncture du tertiaire. Au regard du poids de l'investissement du secteur du commerce, de la charge pour les entreprises, du travail de saisie, et de l'usage possible des données, la suppression des questions quantitatives semestrielles sur les montants annuels d'investissements des enquêtes « Commerce de gros » et « Commerce de détail » sera étudiée. Pour l'enquête « Services », compte-tenu de la qualité des réponses aux questions posées sous leur forme actuelle et en raison du poids de l'investissement du secteur des services, il sera étudié la possibilité de remplacer les questions quantitatives et semestrielles sur les montants annuels d'investissement par deux questions qualitatives (investissements passés et investissements prévus) à un rythme mensuel - sur une fenêtre glissante de trois mois - à l'image des questions classiques des enquêtes de conjoncture.

La division des enquêtes de conjoncture poursuit par ailleurs l'extension progressive du site de collecte et de retour d'information par internet à l'ensemble des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises. Initiée en janvier 2004 avec l'enquête « Commerce de gros », puis de l'enquête « Activité dans l'industrie », l'extension de la collecte par internet se poursuivra en 2006 par l'enquête « Services ». Chaque ouverture de collecte par internet ira de pair avec la mise à disposition de services plus performants en termes de retours d'informations pour les entreprises.

## **5. Aspects particuliers du programme 2006**

### **5.1 Aspects « régionaux et locaux »**

Les aspects régionaux des enquêtes de conjoncture sont traités par la DDAR et les Directions Régionales de l'Insee.

### **5.2 Aspects « environnement »**

Sans objet.

### **5.3 Aspects « européens »**

La plupart des enquêtes nationales de conjoncture font partie du système harmonisé d'enquêtes de conjoncture de la Communauté européenne. Des résultats de ces enquêtes agrégés par secteurs sont transmis à la Commission (Direction Générale des Affaires Economiques et financières, DG-Ecfin). Une part importante des évolutions des enquêtes de conjoncture résulte de demandes européennes.

## **6. Liste des publications**

Toutes les sorties d'enquêtes font l'objet d'une publication dans les *Informations Rapides*, mises en ligne sur le site internet de l'Insee. Les résultats de la plupart des enquêtes à statut européen sont en

outre diffusés dans des supports de la Commission européenne consultables sur son site internet. A ceci s'ajoute la publication des principaux résultats des enquêtes de conjoncture dans les *Tableaux de Bord Hebdomadaires*. De plus, la plupart des séries des enquêtes de conjoncture de la division sont mobilisables à partir de la Banque de Données Macroéconomiques (BDM) de l'Insee.

En outre, l'analyse des résultats des enquêtes de conjoncture est à l'origine de fiches, encadrés et dossiers publiés régulièrement dans les *Notes de Conjoncture*. Certains travaux plus approfondis font l'objet de publications ponctuelles dans des revues d'économie.

Enfin, la méthodologie de plusieurs enquêtes est expliquée dans des volumes publiés dans la collection Insee-Méthodes. De nouveaux volumes méthodologiques (enquêtes « Commerce de détail », « Commerce de gros », « Bâtiment ») sont en voie de finalisation dans cette collection en version bilingue français - anglais. Ces volumes seront mis à disposition sur le site internet de l'Insee.

Notons que la mise en production conjointe du site de collecte et retour d'informations par internet (pour l'enquête « Commerce de gros » puis « Activité dans l'industrie » et progressivement l'ensemble des enquêtes de conjoncture) et du Portail entreprises enrichit les informations conjoncturelles (nationales, européennes et internationales) mises à disposition des entreprises et des internautes et en simplifie grandement l'accès.

## 7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004 - 2008

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Réponses aux demandes européennes	Division des enquêtes de conjoncture.		Extensions sectorielles d'enquêtes (enquête « Services »), évolutions de questionnaires, mise à disposition précoce de résultats d'enquêtes, réalisation d'enquêtes spécifiques, selon demandes de la Commission européenne.	Harmonisation des questionnaires de quatre enquêtes : Fait en janvier 2004. Enquête quinquennale sur les perspectives de croissance et de création d'emplois dans l'Union européenne : Fait en 2004. Résultats précoces transmis chaque mois à la CE.
Collecte et retour d'informations par Internet des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises	Division des enquêtes de conjoncture.	Ouverture du site à l'enquête Commerce de gros	Après l'achèvement du site pour l'enquête Commerce de gros, extension progressive aux autres enquêtes de la division.	Fait (début 2004).
Démarche qualité	Division des enquêtes de conjoncture.	Démarche en continu.	Renforcement du suivi en continu des échantillons ; enrichissement et suivi systématique d'indicateurs de qualité.	En cours
Participation au diagnostic conjoncturel : analyse économique des séries, prévisions à court terme sur leur base.	Division des enquêtes de conjoncture.	Démarche en continu.	Analyses conjoncturelles, comparaison avec des données extérieures, réalisation de prévisions dans le cadre de la préparation des <i>Points et Notes de conjoncture...</i>	En cours
Communication méthodologique sur les enquêtes et leurs utilisations	Division des enquêtes de conjoncture.	Démarche en continu.	Rédaction de volumes (Insee méthodes, en français et en anglais) décrivant les enquêtes et leur utilisation en analyse conjoncturelle ; dossiers de <i>Notes de conjoncture</i> , articles, ...	Insee Méthodes « Commerce de détail » « Commerce de gros » et « Bâtiment » : parution prévue fin 2005.
Evolutions et de réécriture l'application Conjoncture	Division des enquêtes de conjoncture.	Evolutions : en continu.	Préparation des évolutions de l'application informatique Conjoncture (évolutions ponctuelles, adaptation à l'ouverture d'une collecte par Internet, intégration des évolutions de nomenclatures nationales et internationales, aménagement de l'application Paradox)	

**Insee**

Département de l'industrie et de l'agriculture  
Division Comptes et études de l'industrie

**1. Exposé de synthèse**

La disponibilité d'un nouveau système intermédiaire d'entreprises permet, au sein de la division des comptes et études de l'industrie, un développement de la statistique sectorielle propre à la construction. L'indice du coût de la construction fait à présent l'objet d'une publication directe par l'INSEE au moyen de la publication 'Informations rapides' (Série des Principaux Indicateurs) à des dates fixées et annoncées trois mois à l'avance.

Les travaux tirés des conclusions de la une mission d'étude sur l'élaboration de l'indice, présentées à la formation et approuvées lors de sa réunion de 2002, se poursuivront conjointement à l'INSEE et au Service des études et statistiques du ministère de l'équipement, des transports et du logement. Ils portent sur la totalité des travaux qui concourent à son élaboration : enquête sur le prix de revient des logements neufs (EPRLN), méthodologie des métrages, qualité du bordereau général d'évaluation des travaux neufs (BGETN).

La réflexion sur la réforme de l'indexation des loyers d'habitation entamée début 2005 a débouché par le vote d'un article de loi instituant un indice de référence de l'évolution des loyers basés sur l'indice des prix à la consommation, l'indice du coût de la construction et l'indice du prix des travaux d'entretien-amélioration du SESP. Les modalités de calcul de ce nouvel indice seront fixées fin 2005 par un décret pris en Conseil d'Etat. Il importe de souligner que quelque en soit la conclusion, la disponibilité de l'indice des prix de la construction neuve que constitue l'ICC reste indispensable pour le suivi de ce secteur, au même titre que les indices de prix de vente industriels et les indices de prix agricoles dans leurs domaines respectifs. Le projet de règlement modificatif du règlement européen de 1998 sur les statistiques court terme (règlement STS), approuvé par le comité du programme statistique en septembre 2003 et qui a été adopté par le Conseil et le Parlement au cours de 2004, prévoit d'inclure un indice des prix à la production de la construction.

**2 - Travaux nouveaux pour 2006**

En attendant la prise en compte dans le système intermédiaire d'entreprises (SIE) des données disponibles sur les immobilisations par nature fournies par la liasse fiscale, les exploitations ad hoc de la source SUSE seront poursuivies. Elles permettent une comparaison entre deux sources indépendantes de l'évaluation de la FBCF des entreprises en bâtiment. En 2006 sera élaboré le SIE relatif à 2004 (SIE définitif). Cette année sera chiffrée en base 2000. Ce sera la deuxième campagne courante dans cette base.

En ce qui concerne l'indice du coût de la construction, la mise en œuvre de nouvelles méthodes pour le suivi du prix des maisons individuelles entrera dans sa phase opérationnelle. Si l'année 2005 sera consacrée à la mise au point théorique des méthodes et aux tests, en 2006, l'essentiel des travaux seront consacrés à la mise en place de la nouvelle méthode. L'objectif est de publier avec la nouvelle méthode en 2006. Mais ceci nécessite d'avoir un minimum de recul sur l'impact de ce changement de méthode et donc au moins une année de double dispositif.

La mise en œuvre de l'indice de référence des loyers oblige à modifier le dispositif actuel. D'une part il faudra fabriquer les outils de calcul du nouvel indice. D'autre part, il faudra adapter le dispositif de publications, le nouvel indice ne se substitue à l'ICC (en fait à la moyenne associée) que pour les loyers des immeubles à usage d'habitation.

### **3 - Opérations répétitives**

#### **I - Comptes nationaux**

En 2006, le début de l'année sera consacré à la deuxième « campagne courante » en base 2000 avec l'achèvement du compte semi-définitif 2004 et du compte provisoire 2005. Ces deux opérations seront effectuées pour la deuxième fois. Cependant, les méthodes et les outils de la base 2000 sont très différents de ceux de la base 95 pour ces deux versions de compte. L'analyse économique des chiffres doit être particulièrement soignée. La deuxième partie de l'année portera sur des opérations réellement répétitives : SIE 2004 puis compte définitif 2004 et début des travaux du compte semi-définitif 2005, la publication de ces comptes aura lieu en avril 2007 avec le compte provisoire 2006.

#### **II - L'indice du coût de la construction**

Comme chaque année, quatre indices courants trimestriels seront élaborés ; les indicateurs dérivés (type d'habitat - région) seront calculés.

### **6 - Publications**

Paru en 2005 :

INSEE Première n° 1021 : La construction en 2004 : une année exceptionnelle pour le logement

A paraître en 2006 :

Diagnosics général ou sectoriel sur le bâtiment (Insee-première).

L'indice du coût de la construction est publié dans la série des « Info-rapides » ; les indices dérivés sont publiés dans le BMS.

## **MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES PROFESSIONS LIBERALES**

Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL)  
 . Sous-direction des études, des statistiques et des relations avec les organisations professionnelles

### **I- EXPOSE DE SYNTHESE**

La Sous direction des études, des statistiques et des relations avec les organisations professionnelles a qualité de service statistique de ministère (SSM), au sein de la Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL). Pour ce qui concerne la construction, son rôle statistique porte essentiellement sur les entreprises artisanales, c'est à dire sur les « très petites entreprises » du bâtiment (moins de 20 salariés) ; ces TPE réalisent plus de la moitié de la valeur ajoutée du BTP.

La Sous direction n'effectue pas d'enquête statistique directement mais exploite les sources administratives ou les enquêtes existantes.

Les activités relevant de l'artisanat, qui sont définies par le décret du 2 avril 1998, sont très exactement, sans aucune omission, celles de la section "Construction" de la NAF Rév1 (division 45 de la NAF). Mais selon les activités, la part des effectifs salariés des entreprises de l'artisanat dans l'effectif salarié de l'ensemble du secteur est très variable.

Les entreprises relevant des secteurs de l'artisanat doivent s'inscrire au répertoire des métiers si elles n'emploient pas plus de dix salariés. C'est l'inscription au répertoire qui leur confère le caractère artisanal. Mais certaines catégories de salariés (conjoint, associés, handicapés, apprentis...), ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'effectif. De plus, le décret du 14 décembre 1995 a mis en place le "droit de suite", qui permet aux entreprises inscrites au répertoire des métiers d'y rester même si elles dépassent le seuil de dix salariés. Le seuil de dix salariés pour les entreprises de l'artisanat ne permet donc pas d'opérer une délimitation simple de ce secteur dans les statistiques d'entreprises ; de fait, on constate que désormais, une majorité des entreprises relevant des secteurs de l'artisanat, et comptant de 11 à 19 salariés, est inscrite au registre des métiers.

La connaissance juridique des entreprises inscrites au répertoire des métiers (statistiques d'inscrits) est assurée par l'exploitation du répertoire Sirene des entreprises artisanales (RSA) gérée par l'INSEE et financée par la DCASPL. L'APCM édite un Cd-Rom issu de cette exploitation (l'INSEE est propriétaire des données, la DCASPL de l'exploitation et l'APCM est l'éditeur).

La connaissance économique des entreprises artisanales est assurée pour l'instant, par des exploitations sur les entreprises exerçant une activité relevant des secteurs des métiers et comptant moins de 20 salariés (ce seuil était de 16 salariés, il a été porté à 20 à partir de l'année 2 000). Les exploitations sont assurées à partir de la base SUSE de données fiscales et de la base FICUS qui en est issue, ainsi que la base « Fichier réduit d'enquêtes d'entreprises » (FREE) établie par la DCASPL. Sont également utilisés pour l'emploi les fichiers DADS, UNEDIC, l'enquête Emploi. Le suivi de la politique de l'emploi est assuré par l'exploitation des fichiers de la DARES.

Le rapport du groupe technique piloté par la DCASPL sur « Les statistiques régionales et locales de l'artisanat », prévoit, pour l'avenir trois types d'exploitation économique pour les entreprises artisanales, par appariement de fichiers (RSA, données fiscales...) :

- champ des inscrits au titre d'une activité principale artisanale,
- champ de l'ensemble des inscrits, en dissociant les inscrits au titre d'une activité principale d'une part et les inscrits au titre d'une activité secondaire de l'autre,
- champ des TPE des secteurs de l'artisanat.

Les conclusions du rapport de ce groupe de travail ont été approuvées par l'interformation « Statistiques d'entreprises » du CNIS et ont fait l'objet d'une recommandation. Elles seront appliquées

par les statisticiens de la DCASPL dès que l'amélioration des fichiers fiscaux le permettra (reconstitution des entreprises absentes).

## **2- TRAVAUX NOUVEAUX POUR 2006**

### **2.1 Enquêtes vraiment nouvelles**

Aucune enquête nouvelle n'est envisagée dans la sous direction.

### **2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2006**

- Nouvelle exploitation et tabulation du répertoire Sirene des entreprises artisanales (RSA), adaptation à SIRENE 3

### **2.3 Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2006**

Les travaux s'orientent notamment vers l'analyse des petites entreprises et de leur compétitivité (exploitation de FICUS). Des travaux vont se mettre en place pour mieux connaître la conjoncture des très petites entreprises (notamment créations mensuelles d'entreprises dans l'artisanat), travaux d'études sur les défaillances, les reprises....

## **3- OPERATIONS REPETITIVES**

### **3.1 Enquêtes**

Rubrique sans objet

### **3.2 Exploitation de fichiers administratifs**

- Tabulation du répertoire Sirene des entreprises artisanales (RSA), adaptation à SIRENE 3, voir ci-dessus
- Exploitation du fichier SIRENE
- Défaillances et créations des entreprises artisanales (données mensuelles), exploitation des enquêtes SINE
- Exploitation des fichiers BIC, BNC,SUSE, FICUS, LIFI
- Exploitation des enquêtes d'entreprises, maintenance de la base de données FREE de la DCASPL
- Exploitation des fichiers DADS
- Exploitation des fichiers de l'UNEDIC
- Exploitation de l'enquête « Emploi »
- - Exploitation des fichiers de suivi de la politique de l'emploi de la DARES

## **4- ALLEGEMENT DE LA CHARGE STATISTIQUE DES ENTREPRISES**

Cette rubrique ne concerne pas la sous direction qui ne mène pas de collecte statistique auprès des entreprises.

La sous-direction mobilise de façon intensive les sources existantes, pour l'essentiel les sources administratives, pour répondre aux demandes d'informations statistiques émanant notamment du Cabinet et pour diffuser les données existantes sur support papier (série « Chiffres clefs » notamment ) et sur le web.

## **5- ASPECTS PARTICULIERS DU PROGRAMME 2006**

### **5.1- Aspects "régionaux et locaux"**

Les besoins de la DCASPL amènent à développer les études régionales et départementales ou par bassin d'emploi sur les petites entreprises, notamment dans le cadre de l'amélioration à moyen terme

des statistiques de l'artisanat. Une étude sur les densités régionales des micro-entreprises sera menée. Des travaux de participation à des études régionales sont menés (Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes...).

Par ailleurs la DCASPL a piloté un groupe de travail sur les statistiques régionales et locales de l'artisanat (voir chapitre 1), rapport qui a été approuvé par le CNIS et a fait l'objet d'une recommandation.

## **5.2- Aspects environnement**

Il n'est pas prévu de développement particulier sur ce sujet.

## **5.3 Aspects "européens"**

L'adoption des règlements européens sur la statistique structurelle d'entreprise (règlement du 20 décembre 1997) et la statistique de court terme (règlement du 19 mai 1998), de la recommandation sur la définition de seuils pour les PME (recommandations du 3 avril 1996 et du 6 mai 2003) permet désormais de disposer de données harmonisées sur les entreprises dans les pays membres (notamment banque de données Newcronos, d'Eurostat). Les règlements possèdent chacun une annexe spécifique à l'industrie. Une rediffusion de ces données est assurée par la DCASPL, un certain nombre d'études sur des comparaisons des structures des différents pays sont envisagées. La DCASPL n'est pas chargée de transmettre des données statistiques à Eurostat.

## **6- LISTE DES PUBLICATIONS (2004- 2005)**

Chiffres clefs de l'artisanat (actualisation annuelle sur papier et sur le site [www.pme.fr](http://www.pme.fr)).

Chiffres clefs des PME (publication sur papier les années paires, en alternance avec les chiffres clefs des TPE ; actualisation annuelle sur le site [pme](http://pme.fr)).

Chiffres clefs des TPE (publication sur papier les années impaires ; actualisation annuelle sur le site).

Les entreprises inscrites au répertoire informatique des métiers au 1er janvier (actualisation annuelle sur papier et sur le site).

Rapport du groupe de travail sur « Les statistiques régionales et locales de l'artisanat », 2004, disponible sur le site.

« Etude sur le devenir des entrepreneurs-créeurs ayant cessé l'exploitation de leur entreprise », 2005, disponible sur le site.

Entreprises en bref (4 pages) : N° 12 avril 2004 « Les aides aux très petites entreprises ».

Entreprises en bref (4 pages) : N° 14, janvier 2005 « Une nouvelle vision de la pérennité des jeunes entreprises ».

## **7- SUIVI DES TRAVAUX PREVUS AU PROGRAMME A MOYEN TERME 2004-2008**

Les grandes orientations du programme à moyen terme 2004-2008 sont retenues.

L'objectif général est de développer les outils nécessaires à la compréhension des phénomènes économiques des secteurs artisanaux et des petites entreprises, afin de mieux éclairer les décideurs publics et de répondre aux besoins des professionnels.

Le répertoire Sirene de l'artisanat sera rénové en 2006 et bénéficiera des améliorations prévues pour le répertoire SIRENE.

Le partenariat avec les autres services statistiques sera développé.

On développera des thèmes transversaux à tous les secteurs comme l'évolution de l'emploi dans les PME, la qualification, l'insertion professionnelle, les mesures prises en faveur des simplifications administratives et de la création d'entreprises, ces thèmes intéressant particulièrement la Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales.

## MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER

Plusieurs directions du ministère se partagent les travaux de production statistique, en particulier la Direction des affaires économiques et internationales (DAEI) et la Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGUHC). L'essentiel des travaux dans le domaine de l'urbanisme, de l'équipement et du logement est toutefois réalisé par le Service économique et statistique (SESP) de la DAEI, et plus particulièrement la sous-direction de l'observation statistique de la construction.

### Direction des affaires économiques et internationales, Service économie, statistiques et prospective Sous-direction de l'observation statistique de la construction

Les opérations de collecte d'informations statistiques conduites par le SESP combinent à la fois des enquêtes sur l'activité des entreprises du secteur, entreprises de construction ou de promotion immobilière, l'élaboration d'indices de prix, ainsi que l'exploitation statistique de sources de nature administrative.

Les travaux de synthèse, outre ceux qui se situent directement en aval des opérations statistiques, concernent notamment l'élaboration du compte satellite du logement, les réseaux d'informations économiques et sociales localisées et les analyses à partir des fichiers fiscaux.

### 1. Exposé de synthèse

Pour l'année 2006, les priorités de la sous-direction seront données à la qualité de diffusion des résultats de nos enquêtes et à la publication d'analyses et de synthèses. Les efforts visant à améliorer les délais de production et de diffusion à qualité maîtrisée seront poursuivis. L'élargissement de la mise à disposition sur internet sera également une priorité forte. Les réflexions méthodologiques entreprises seront prolongées par des études détaillées, notamment s'agissant de l'indice du coût de la construction (ICC).

La satisfaction des multiples demandes d'informations statistiques sur la construction neuve devra s'appuyer sur des outils permettant une mise à disposition rapide au moindre coût.

S'agissant de l'observation du parc locatif social et en partenariat avec la DGUHC, l'objectif sera de simplifier le dispositif d'ensemble en augmentant sa cohérence, pour une meilleure efficacité et un allègement de la charge d'enquête qui pèse sur les organismes gestionnaires. Pour le SESP, il s'agira de rénover son enquête annuelle de description du parc (EPLS), tout en clarifiant son statut.

Pour la commercialisation des logements neufs, le projet de rénovation de l'enquête trimestrielle auprès des promoteurs (ECLN) sera mis en œuvre. Ce projet validé par la formation « entreprises » du comité du label en décembre 2004 comporte deux volets : un aménagement des modalités de mise en œuvre des règles du secret statistique en accord avec la fédération nationale des promoteurs constructeurs (FNPC) et un enrichissement du questionnaire. La mise en œuvre devrait être effective en 2006. Pour le suivi du marché de l'ancien, les contacts devront être repris avec la direction générale des impôts pour reconstruire une production statistique basée sur l'acte notarié et permettant une analyse fine du marché.

Dans le domaine des entreprises de construction, l'objectif sera de poursuivre les efforts entrepris en matière de suivi de la qualité de l'enquête annuelle et de préserver - voire d'améliorer encore - les résultats déjà obtenus en termes de délais de diffusion. Les premières expériences de publication de résultats provisoires seront consolidées et si possible enrichies.

Le calendrier de publication annoncé à l'avance pour l'indice des prix des travaux d'entretien-amélioration des logements sera passé en routine. La consolidation des opérations de collecte, grâce à l'obtention en 2003 du statut d'enquête obligatoire, permet d'améliorer la précision et la fiabilité de l'indice, tout en assurant une rotation plus rapide de l'échantillon des entreprises du panel. A noter que la loi n°2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne, et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale crée l'indice trimestriel de référence des loyers. Ce nouvel indice est construit comme une moyenne pondérée de l'indice des prix à la consommation hors tabac et hors loyers, de l'indice des prix de l'entretien – amélioration des logements et de l'indice du coût de la construction.

Des orientations retenues à l'issue de la mission réalisée sur la méthodologie de l'ICC, celle consistant à traiter avec une méthode spécifique le champ de la maison individuelle aura fait l'objet d'une expérimentation qui, si elle est concluante, permettra ensuite la publication d'un indice partiellement rénové.

Pour les travaux liés à la commission des comptes du logement, les priorités seront données à la publication d'analyses et de synthèses de vingt ans de compte de logement. Pour permettre une meilleure appropriation des concepts du compte, un volume méthodologique sera réalisé. Les efforts visant à améliorer les délais de production du compte et à en assurer une diffusion plus large seront poursuivis : loyers de l'année n disponibles au printemps n+1, dépenses courantes et une partie des aides à l'automne n+1, ensemble du compte au printemps n+2. La description des hébergements en structure collective sera revue et les dires d'expert seront actualisés. La coordination du chiffrage du compte avec celui de la comptabilité nationale sera renforcée. Parallèlement, des études seront menées ou pilotées sur des thèmes connexes au domaine du logement, éventuellement avec la collaboration d'autres organismes partenaires.

S'agissant de la Base de données communales sur l'aménagement et l'habitat (GéoKit), l'année 2006 verra le lancement des études pour sa prochaine version rénovée (GéoKit3).

## **2. Travaux nouveaux pour 2006**

### **2.1. Enquêtes nouvelles**

Une enquête nouvelle est programmée : l'enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB). Elle fait l'objet d'une fiche de présentation jointe en annexe pour avis d'opportunité. D'autre part, l'enquête sur les intentions d'investissement en BTP des collectivités locales (COLLOC) fait également l'objet d'une fiche descriptive pour avis d'opportunité, bien que ce ne soit pas une enquête nouvelle. Elle sera présentée à la formation compétente du comité du label.

### **2.2 Travaux statistiques rénovés**

- **Le suivi du parc locatif social**

La consolidation du positionnement de l'enquête PLS dans l'ensemble des dispositifs de recueil d'informations sur le logement social est indispensable. La clarification de son statut également. La coordination avec OPS, SLS, SRU déjà entamée doit se poursuivre. Les bailleurs sont en effet sollicités par de multiples canaux, à des dates différentes et sur des champs différents. Une harmonisation la plus poussée possible est recherchée. Elle serait bénéfique à la fois pour les enquêtés mais aussi pour les différents services du ministère qui gagneraient en cohérence, en délais, en comparabilité et en complémentarité des informations. Elle permettrait des simplifications. La mise en place d'un référentiel commun (identifiant des bailleurs, unités statistiques, champs, concepts, nomenclatures, etc.) est l'élément majeur de cette intégration. Des représentants des organismes bailleurs de logements sociaux sont associés au projet.

- **Le suivi du marché des logements neufs**

En 2006 sera mise en place l'enquête trimestrielle sur la commercialisation des logements neufs (ECLN) renouvelée. De nouvelles modalités de diffusion et un questionnaire enrichi ont été validés par la formation « entreprises » du comité du label en décembre 2004.

En accord avec la fédération nationale des promoteurs constructeurs (FNPC), certaines données de description des programmes commercialisés sont considérées comme publiques et donc diffusables à tout niveau géographique. D'autres variables peu sensibles (réservations, stocks disponibles à la vente) sont diffusables au niveau du département ou pour toute zone géographique d'au moins 50 000 habitants, dès lors qu'au moins cinq promoteurs y ont une activité régulière. Enfin, pour les données jugées sensibles (prix de réservation), les règles habituelles du secret statistique doivent être respectées.

Par ailleurs le questionnaire fait l'objet de quelques enrichissements permettant d'une part de mieux apprécier les aspects qualitatifs des logements commercialisés et d'autre part de cerner l'investissement locatif et l'accession à la propriété parmi les motifs de l'acquisition.

- **Le suivi des mutations de logements anciens**

Pour le suivi des mutations de logements anciens, la concertation doit reprendre avec la sous-direction des affaires foncières de la direction générale des impôts et l'équipe en charge du projet de base nationale de données patrimoniales (**BNDP**) au sein du service à compétence nationale COPERNIC, afin de construire un suivi statistique du marché du logement, et plus généralement de l'ensemble des mutations de biens immobiliers. L'idée est de concevoir des exploitations permettant de disposer de statistiques sur les marchés immobiliers à partir des extraits d'actes notariés (nombre de transactions, principales caractéristiques et prix moyens sur des zonages prédéfinis).

- **L'enquête annuelle d'entreprise (EAE) dans le secteur de la construction**

Conformément au programme à moyen terme, nous mettons en place le projet de rénovation de l'enquête annuelle d'entreprise dans le secteur de la construction. On en distinguera deux aspects : l'évolution du tronc commun intersectoriel de ces enquêtes et la rénovation des volets sectoriels propres à la construction.

Pour le tronc commun, le projet de rénovation est coordonné par l'Insee, dans le cadre du comité SSE et du projet plus large de refonte des statistiques d'entreprises à échéance du moyen terme. L'objectif est de mobiliser largement les sources de nature administratives (BIC et DADS, TVA), en lieu et place des données d'enquête. Pour les volets propres au secteur de la construction, un comité de pilotage se met en place dès 2005, pour aboutir en 2006. L'objectif est de revoir fortement l'analyse par type d'ouvrage, catégorie de maître d'ouvrage et région (ce que l'on appelle le « cadre chantier »), afin de le rendre plus fiable et plus pertinent. Une meilleure prise en compte de la sous-traitance sera un des objectifs principaux. L'allègement de la charge de réponse pour les entreprises enquêtées sera également recherché, notamment par une meilleure utilisation des liasses fiscales.

- **L'indice du coût de la construction (ICC)**

Un calendrier de mise en œuvre progressive des propositions retenues à l'issue de la mission exploratoire sur l'avenir de la méthodologie de l'ICC a été précisé au début de l'année 2004. Compte tenu du contexte budgétaire très difficile, il a été décidé de réaliser une première étape qui doit aboutir en 2006. Elle consistera en un traitement spécifique de la maison individuelle, selon une méthode nouvelle, vraisemblablement du type hédonique. Pour cette première étape, on conserverait une méthode inchangée pour les autres types de construction. Les moyens ainsi dégagés, par la diminution du champ faisant l'objet de métrés pourraient être ensuite consacrés à l'actualisation du bordereau général d'évaluation (BGE), nécessaire pour maintenir la pertinence du traitement du champ des logements en immeubles collectifs.

Pour réaliser cette première étape de rénovation, une étude détaillée et des tests doivent être réalisés. Une simulation de l'impact de ce nouveau traitement sur l'indice ICC d'ensemble devra également être réalisée. Le questionnaire de l'enquête sur le prix de revient des logements neufs (PRLN) devra être aménagé. Les moyens humains, logistiques et budgétaires nécessaires pour le passage en production, devront également être évalués.

- **Base de données communales sur l'aménagement et l'habitat (GéoKit)**

GéoKit2 est à la fois un ensemble de bases de données statistiques (sur la démographie, l'aménagement du territoire, l'habitat et son environnement économique) et l'outil d'accès à ces données qu'utilise le ministère, en administration centrale et dans les services déconcentrés. Le besoin accru en informations statistiques localisées, l'obsolescence de l'outil GéoKit2, nécessitent la mise en chantier de la version 3 de la base de données. Si l'orientation prise est celle d'une technologie internet, GéoKit3 devra aussi assurer une compatibilité avec les systèmes d'information géographique dont disposent un nombre croissant d'utilisateurs de GéoKit2. L'année 2006 verra les premières réalisations de cette opération : élaboration du cahier des charges sur la base d'une consultation des utilisateurs, des autres diffuseurs de données locales et des fournisseurs de données alimentant la base.

### 3. Opérations répétitives

#### 3.1 Le suivi de la construction neuve de logements et de locaux

Deux évolutions institutionnelles auront un impact fort sur le suivi statistique de la construction neuve. Il s'agit de l'article 67 de la loi sur les libertés et responsabilités locales d'août 2004 qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2006 et de la simplification des règles d'urbanisme et du formulaire de permis de construire, mis en application sans doute au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

L'article 67 de la loi sur les libertés et responsabilités locales d'août 2004 limite la mise à disposition gratuite des services de l'État aux seules communes de moins de 10 000 habitants pour l'instruction des permis de construire. Cela aura pour conséquence une augmentation importante du nombre des points d'alimentation des bases de données régionales (SITADEL) de suivi statistique de la construction neuve. Un gros effort devra donc être consacré au maintien d'un taux d'exhaustivité satisfaisant de ces bases de données. Pour cela un outil spécifique a été développé et mis à disposition des cellules statistiques régionales. Dans le même temps, une réorganisation des DDE conduit à la concentration des services instructeurs de l'État dans des pôles spécialisés dans l'administration du droit des sols (ADS). Chaque DRE doit également assurer une formation et une sensibilisation des communes et des DDE.

La seconde évolution concernera le formulaire de permis de construire et le droit lui-même. Si en juin 2004, un nouveau formulaire simplifié a été mis en place pour le projet de construction d'une maison individuelle par un particulier, la mise en place du nouveau formulaire générique doit être effective au 1<sup>er</sup> janvier 2007 en même temps que les nouvelles règles d'urbanisme.

La validation des nouveaux logiciels d'instruction des permis de construire créés par les sociétés éditrices est également très importante pour préserver la qualité des données. Cela conduira à une mise à jour des interfaces entre les logiciels d'instruction du droit des sols et les bases de données régionales du système Sitadel. Un groupe de travail doit se mettre en place associant la DGUHC et le SESP, avec participation des sociétés éditrices de logiciels destinés aux services instructeurs des communes et EPCI compétents. L'objectif du service économie, statistiques et prospective est de préserver la qualité du recueil des données pertinentes pour le suivi statistique de la construction neuve, voire de l'enrichir sur certains points (recours à un architecte, changement de destination des locaux, etc.). Une procédure d'agrément des logiciels pourrait être mise en œuvre.

Les évolutions fortes qui se dessinent (de nouveaux formulaires et une mission d'instruction des permis de construire davantage confiée aux communes ou à leurs EPCI) nécessiteront un effort accru d'information et de formation des personnels chargés de l'instruction, pour préserver la qualité de l'alimentation des bases de données régionales.

S'agissant de la diffusion, une analyse sera réalisée, pour aboutir à une mise à disposition plus large

de l'information sur support électronique et permettre ainsi une diffusion plus satisfaisante des résultats. Le modèle permettant d'estimer des données en dates réelles à partir de données en dates de prise en compte ne sera remis en chantier que si les moyens nécessaires sont dégagés.

### 3.2 L'observation des marchés de l'immobilier et du parc

- Enquête sur la commercialisation des logements neufs (ECLN)

Le programme de travail de 2005-2006 prévoit une évolution du dispositif informatique, en utilisant la nouvelle architecture centralisée préconisée par le ministère (ACAI). Comme évoqué précédemment (point 2.2), le questionnaire sera amélioré. D'autre part, l'application informatique sera revue pour permettre une meilleure couverture fonctionnelle. Les séries homogènes sont maintenant suffisamment longues (depuis 1995) pour envisager une désaisonnalisation qui permettra un enrichissement des analyses conjoncturelles.

- Enquête sur les extraits d'actes de mutations (Existan)

Seules cinq régions poursuivent cette opération sur l'exercice 2004. En 2006, comme en 2005, l'assistance statistique et informatique aux régions réalisant l'enquête sera néanmoins assurée. La réflexion sur l'avenir du dispositif d'observation des mutations sera poursuivie, comme évoquée dans le point 2.2 ci-dessus.

- Projet d'enquête sur le prix des terrains à bâtir

Une enquête sur le prix des terrains à bâtir est actuellement réalisée dans quatre régions métropolitaines. Il s'agit pour trois d'entre elles de la reprise d'une opération qui faisait partie du programme national jusqu'en 1996. Compte tenu des besoins exprimés, une enquête nationale est envisagée. Elle est évoquée au point 2.1 ci-dessus et une fiche lui est consacrée pour avis d'opportunité.

- Parc locatif social et suivi des aides à la pierre

Les évolutions des différentes aides à la pierre nécessitent de revoir le dispositif statistique permettant leur suivi. Les réflexions se sont poursuivies depuis 2003 avec la DGUHC pour mettre en place des modules d'extraction de statistiques à partir de Galion, nouvel outil de gestion des aides. Mais la mise en œuvre du conventionnement global institué par la loi sur les libertés et responsabilités locales devrait conduire à une grande variété de situations régionales et donc à une complexification du dispositif de collecte des informations statistiques.

- Traitement du fichier des abonnés EDF

En 2006, le dispositif mis en place fin 1997 sera maintenu sans changement. Un bilan de l'utilisation, au cours de ces années, de ce fichier comme base de lancement d'enquêtes, devra être établi, afin d'en tirer des enseignements pour de futures évolutions.

### 3.3 Les statistiques sur les entreprises de construction

- L'enquête annuelle d'entreprise sur le secteur de la construction

En 2006, l'enquête sera lancée sur l'exercice 2005. Les réflexions se sont poursuivies sur une nouvelle organisation et une diversification du mode de diffusion des résultats de l'enquête ("SES - Infos rapides", Résultats détaillés sur Internet). Les volets spécifiques de cette enquête (cadre « chantier » notamment) devraient bénéficier du projet de rénovation évoqué au point 2.2 ci-dessus. La charge de réponse pour les entreprises enquêtées devrait être allégée par une meilleure utilisation des liasses fiscales.

- Les enquêtes thématiques associées

En 2005, on réalise pour la deuxième fois l'enquête sur le thème de l'entretien-amélioration. Elle permettra notamment de « rebaser » les pondérations de l'indice de prix des travaux d'entretien-amélioration du logement (IPEA). En 2005, l'enquête sur les déchets issus de l'activité de démolition est également réalisée, elle ne concernera que les entreprises exerçant cette activité. Une enquête sur la gestion de l'immatériel est effectuée en fin d'année 2004 et début 2005, pour l'ensemble des secteurs de l'économie. La maîtrise d'œuvre de cette enquête, conçue par l'Insee et l'ensemble des services statistiques ministériels, est réalisée par le SESSI, service statistique du ministère de l'industrie, et par l'Insee.

- Indice des prix de l'entretien-amélioration de logements (IPEA)

La publication de l'Indice des prix de l'entretien-amélioration de logements se fait maintenant selon un calendrier régulier, en fin de trimestre suivant le trimestre concerné. L'obtention en 2003 du caractère obligatoire pour cette enquête permet d'en consolider la collecte et d'en améliorer la précision de ses résultats. Des taux de réponse en nette amélioration permettent de progresser vers un renouvellement plus fréquent des entreprises du panel ; l'objectif étant de passer d'un renouvellement annuel par cinquième à un renouvellement par tiers. Avec la disponibilité des résultats de l'enquête sur l'entretien-amélioration de bâtiments lancée début 2005, un « rebasement » de l'IPEA est envisagé d'ici la fin de l'année 2005. Nous suivrons ainsi les recommandations européennes, en publiant un indice base 100 au premier trimestre 2005.

- Enquête sur le coût de la construction neuve et sur le prix de revient des logements neufs

Dans l'attente des retombées concrètes des travaux méthodologiques évoqués au point 2.2, et afin d'assurer la transition, l'enquête sur laquelle est fondé le calcul de l'indice du coût de la construction (ICC) sera poursuivie sans changements. Après trois années de difficultés liées au manque de moyens, une étude des composantes des prix de revient des logements neufs devrait aboutir à une première publication en 2005 et donner lieu à des prolongements en 2006.

### 3.4 Les investissements en BTP des collectivités locales (Colloc)

Cette enquête, réalisée par voie postale auprès des collectivités locales, vise à produire, à partir des budgets primitifs (principaux et annexes) des collectivités locales et de leurs divers regroupements, une prévision des investissements en ouvrages de construction ou de travaux publics. Compte tenu des difficultés rencontrées les années précédentes, cette opération a fait, en 2002, l'objet d'une rénovation importante. L'accent est mis sur la collecte des budgets primitifs et un fichier national unique est géré sous Intranet en saisie décentralisée. Un bilan a été établi à l'issue de cet exercice. Il est globalement positif, mais le changement du questionnaire et de certains concepts ont rendu difficile l'estimation de l'évolution des dépenses d'équipement. Après une année 2003 de consolidation, l'enquête 2004 a résolu tous ces problèmes. Les résultats ont donné lieu à une publication dans « SES – Infos rapides », publication reprise par la presse spécialisée. La constitution d'une base de données complétée par les comptes administratifs en provenance de la direction générale de la comptabilité publique va permettre de rapprocher les intentions d'investissement des budgets primitifs aux réalisations effectives.

### 3.5 Les synthèses et la diffusion des données élaborées

- Le compte satellite du logement

Les séries de comptes du logement couvrent les années 1984 à 2003. Les évolutions des loyers sont reprises dans le cadre central des comptes nationaux et sont transmises à Eurostat pour le calcul des parités de pouvoir d'achat. Pour les deux années à venir, il est prévu de valoriser vingt ans de séries de compte du logement par des travaux d'analyse et de synthèse. Les méthodes de chiffrage, notamment celles du chiffrage de l'investissement ou encore des locaux d'hébergement seront réexaminées et les évaluations du compte seront expertisées en mobilisant des données récentes. La coordination du chiffrage du compte avec les évaluations de la comptabilité nationale sera confortée. Les efforts pour améliorer les délais de production du compte seront poursuivis : première évaluation des loyers et estimation partielle des dépenses d'énergie de l'année n, disponibles au printemps n+1, dépenses courantes et une partie des aides au logement à l'automne n+1, le compte complet étant présenté à la commission au printemps n+2.

Les études sur des thèmes connexes au logement, s'appuyant, entre autre, sur des fichiers fiscaux comme Filocom et sur les productions statistiques du ministère de l'équipement seront renforcées. Une étude sur les parcours résidentiels des seniors ou sur les ménages qui possèdent des logements en dehors de leur résidence principale sont en cours. Une étude sur l'étalement urbain a été réalisée et publiée. D'autres, sur le rôle social du parc privé ou encore sur l'analyse des dépenses d'énergie dans les logements seront entreprises. Les réflexions seront poursuivies pour mieux estimer le nombre de logements neufs terminés chaque année.

- Les analyses à partir des fichiers fiscaux

Dans le cadre d'un protocole avec la Direction générale des impôts, le Service économie, statistiques et prospective dispose, tous les deux ans, de données fiscales et foncières issues des fichiers de la taxe d'habitation, de l'impôt sur le revenu et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (fichier Filocom, Fichier des LOGements à la COMMune). Les exploitations réalisées sur le fichier de 1995 et celles, plus riches, sur les fichiers de 1997, de 1999, de 2001 et de 2003, ont notamment permis de définir un tronc commun de variables au niveau communal et, à partir de là, de réaliser des analyses croisant les données sur les logements avec celles qui concernent leurs habitants. Les premières études longitudinales ont été entreprises avec le fichier 2001. Le fichier 2003 devrait permettre des analyses nouvelles.

Ces exploitations apportent des compléments d'information de premier plan sur les revenus des occupants et les caractéristiques des propriétaires. Elles permettent en outre de réaliser des estimations de population, de connaître l'âge du parc de logements, la fréquence de la copropriété, la durée d'occupation, d'améliorer la connaissance de la vacance des logements et de repérer les situations d'insalubrité. Utilisées en liaison avec d'autres sources, socio-démographiques en particulier, ces variables enrichissent l'analyse des situations locales de l'habitat.

Après une première phase d'évaluation de la qualité des variables du fichier Filocom et de leur degré de cohérence avec d'autres données (recensement de la population, enquête sur le parc locatif social), le SESP s'est attaché à mieux définir les conditions de mobilisation et l'apport des données fiscales pour les études locales sur l'habitat. Cela s'est traduit par la réalisation d'un guide d'utilisation de Filocom, mis à jour tous les deux ans. Il permet de connaître les concepts et la méthodologie du contenu de ce fichier. En 2004, un Atlas national de l'habitat privé est paru en collaboration avec l'ANAH et la DGUHC sur l'analyse locale fine des caractéristiques du parc privé, des fonctions sociales qu'il remplit et des dynamiques immobilières locales...

- Base de données communales sur l'aménagement et l'habitat (GéoKit)

Des informations issues de la CNAF et de la MSA, ainsi que des données sur les revenus fiscaux des ménages ont été récemment intégrées dans la base de données GéoKit. En attendant son remplacement par GéoKit3, l'outil GéoKit2 est maintenu dans sa version actuelle. A l'occasion de la mise à jour périodique de la base, un effort particulier de fiabilisation des données est engagé en lien avec les producteurs.

#### **4. Allègement de la charge statistique des entreprises**

On rappelle tout d'abord que, dans le cadre de l'enquête annuelle d'entreprise de quatrième génération, la partie comptable du questionnaire a été alignée sur la déclaration fiscale des entreprises. L'allègement important de la charge d'enquête, qui consiste à n'interroger les entreprises de moins de dix salariés qu'une année sur deux, a été mis en œuvre en 2000 sur l'exercice 1999, puis en 2002 sur 2001 et de nouveau en 2004 sur l'exercice 2003. Cette « stratégie petites entreprises » sera reconduire en 2006 sur l'exercice 2005, avec des modalités aménagées afin de palier les inconvénients repérés. Pour les petites entreprises de moins de dix salariés qui ne sont pas interrogées, l'enquête est remplacée par l'utilisation des données comptables annexées aux déclarations fiscales. Par ailleurs, le plan de sondage a été optimisé en 2003, pour diminuer de nouveau la taille totale de l'échantillon. Enfin, nous avons lancé la rénovation du cadre chantier, volet spécifique de l'enquête annuelle. Cette rénovation ira encore dans le sens de la simplification. Par ailleurs, à échéance de 2008, le tronc commun de ces enquêtes annuelles va s'alléger très fortement grâce à la mobilisation des sources administratives, dans un projet intersectoriel coordonné par l'Insee (projet Résane).

D'autre part, avec le renouvellement des échantillons de l'enquête permettant le calcul des indices de prix de l'entretien-amélioration de logements, chaque entreprise ne sera interrogée que trois années de suite. L'obtention du caractère obligatoire pour cette enquête a permis d'augmenter le taux de réponse, ce qui facilite la rotation des échantillons. Dans le cadre du processus de rénovation de l'ICC, la phase de collecte est également réexaminée dans un souci d'allègement. Ce sera notamment le cas pour la construction de maisons individuelles, la phase de collecte se ramenant à un questionnaire

PRLN réaménagé et suppression du dossier technique.

Pour l'enquête sur le parc locatif social, la charge d'enquête des organismes s'est trouvée allégée grâce au développement de la collecte informatisée. Le taux de réponse sur support informatique ne cesse d'augmenter. Par ailleurs, le projet de réaliser un véritable système d'information sur le logement social (cf. point 2.2) ira dans le sens de l'allègement de la charge pour les organismes bailleurs, puisque cette opération se substituerait à quatre enquêtes actuellement existantes (cf. le point 2.2).

## **5. Aspects particuliers du programme 2006**

### **5.1 Aspects "régionaux et locaux"**

La plupart des applications comporte une dimension régionale importante qui permet une diffusion de résultats à ce niveau et, sous réserve des règles du secret statistique, à un niveau infra-régional, voire communal ou infra-communal. C'est notamment le cas pour Sitadel, ECLN, EPLS, le suivi des aides à la pierre et Colloc. L'enquête annuelle d'entreprise apporte quelques résultats régionaux. Seules les enquêtes ICC et IPEA font exception.

La diffusion des données locales de la base GéoKit (cf. point 3.5 ci-dessus) sera élargie en direction d'un public plus large et moins expert, grâce à l'installation sur le site internet du SESP de fiches territoriales synthétiques multi-sources. Ce développement viendra compléter la diffusion traditionnelle par le relais des DDE ou DRE.

### **5.2 Aspects "environnement"**

Une étude exploratoire sur les émissions de CO<sub>2</sub> liées aux consommations d'énergie dans les résidences principales avait été confiée par le SESP au Ceren en 2002. Une étude complémentaire sur les liens entre l'étalement urbain et les émissions de CO<sub>2</sub> sera réalisée en 2005 conjointement par le Ceren et l'Inrets. L'objet de cette étude sera d'établir le bilan de l'étalement urbain en terme de gaz à effet de serre sur une agglomération en tenant compte à la fois des émissions liées à la consommation d'énergie dans les logements (émissions directes et indirectes) et les émissions liées à l'usage de transport des résidents. Les émissions de CO<sub>2</sub> relatives au transport de transit ou encore celles relatives à l'activité productive ne seront pas analysées. Cette étude portera sur l'agglomération lilloise en 1990 et en 1999, et sur l'agglomération parisienne en 1999.

Par ailleurs, rappelons que l'enquête sur les déchets issus des activités de démolition évoquée au point 3.3 fait l'objet d'une collecte en 2005.

### **5.3 Aspects européens**

Les statistiques de la construction sont concernées par deux règlements européens. Le premier concerne les statistiques structurelles d'entreprises. Il prévoit la fourniture à Eurostat de résultats provisoires à t+10 mois et de résultats définitifs à t+18 mois. Des résultats provisoires sont communiqués depuis l'exercice comptable 1998 à partir de l'enquête annuelle d'entreprise. La stratégie « petites entreprises », avec laquelle les données issues de la source fiscale ne sont pas disponibles à t+10, pose néanmoins des problèmes de couverture partielle du champ une année sur deux. Pour l'enquête réalisée en 2001 sur l'exercice 2000, une nouvelle question a été introduite sur le thème de la sous-traitance reçue, répondant ainsi aux nouvelles exigences du règlement européen.

Le second règlement porte sur les indicateurs conjoncturels. Le SESP est concerné par plusieurs variables, en particulier le nombre et la surface des logements autorisés. Les décompositions demandées ne posent pas de problème particulier. Le règlement prévoit également la fourniture de l'index BT01. Sa décomposition entre coûts salariaux et coûts des matériaux fait l'objet d'une transmission à Eurostat, depuis l'automne 2001. Parmi les évolutions proposées du règlement de court terme, il faut noter l'introduction d'un indice de prix de la production pour la construction dont l'ICC français couvre une partie du champ, en sus de l'indice de prix des inputs (BT01 transmis dans le cas français). S'agissant des entrées de commandes, la collecte réalisée mensuellement par la FNTP et la FFB et les travaux méthodologiques conduits depuis 2001 ont permis la mise en place de

l'indicateur d'entrées de commande et de satisfaire ainsi aux exigences européennes dès la fin de l'année 2002. Ce nouvel indicateur demande malgré tout à être consolidé.

L'enquête sur les déchets de l'activité de démolition dans le bâtiment (cf. point 3.3 ci-dessus) est une conséquence du nouveau règlement européen sur les déchets.

S'agissant des nomenclatures d'activités et de produits, pour préparer l'échéance 2007 de révision générale des nomenclatures, un dispositif de concertation avec les organisations professionnelles a été mis en place dès 2001 par l'Insee, dans le cadre des travaux de la "commission nationale des nomenclatures d'activités et de produits". Pour la construction, une proposition commune aux fédérations professionnelles du secteur et au service statistique du ministère de l'équipement a été élaborée après plusieurs réunions de concertation. Après une première phase de négociations internationales, une seconde phase de concertation interne à la France a été conduite en 2004 avec les fédérations professionnelles concernées. Elle a permis de ré-exprimer la position française, en tenant compte de la première phase des négociations internationales.

## 6. Liste des publications relatives aux programmes 2004 et 2005

- *Enquête annuelle d'entreprise*
  - « EAE - Construction 2003 : Principaux résultats » - SES Infos rapides, Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer (DAEI), n°292 avril 2005.
  - « EAE – Construction 2003 : Données détaillées du SES », Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer (DAEI), mis à disposition sur le site Internet, mai 2005.
  - « EAE – Construction 2004, Premiers résultats » - SES Infos rapides, Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer (DAEI), à paraître novembre 2005.
- *Prix des travaux d'entretien - amélioration*
  - « L'indice de prix des travaux d'entretien-amélioration de logements – résultats trimestriels » - SES Infos rapides, Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer (DAEI), publié à la fin du trimestre suivant le trimestre de référence et mis à disposition sur le site Internet.
  - « L'indice de prix des travaux d'entretien-amélioration de logements – résultats trimestriels » - Notes de synthèse, Ministère de l'équipement, des transports et du logement (DAEI), mai-juin 2002.
  - « Les travaux d'entretien – amélioration en 2004 », à paraître dans SES Infos rapides du ministère de l'équipement au troisième trimestre 2005.
- *Commercialisation des logements neufs (ECLN)*
  - « Résultats de la commercialisation des logements neufs » (trimestriel) - SES Infos rapides, Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer (DAEI), publiés deux mois après la fin du trimestre concerné.
  - « Commercialisation des logements neufs en 2004, des ventes concentrées et plus chères sur les côtes et en Île-de-France » - SES Infos rapides n°306, août 2005.
- *Résultats de la construction neuve (SITADEL)*
  - « Résultats de la construction » (mensuel) - SES Infos rapides, Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer (DAEI), publiés à la fin du mois suivant.
  - « Résultats départementaux de la construction » (mensuel)-SES Infos rapides, Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer (DAEI) publié à la fin du mois suivant.
  - « Statistiques de la construction » (trimestriel), mis à disposition sur le site Internet.
  - « Statistiques de la construction en 2004 » (annuel) - Données détaillées du SES, Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer (DAEI), mis à disposition sur le site Internet, automne 2005.

« Construction neuve, l'attrait des maisons individuelles en milieu rural mais proches des villes », SESP en bref n°1, juillet 2005.

- *Le parc locatif social (PLS)*
  - « Le parc locatif social au 1er janvier 2002 » - SES Infos rapides, Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer (DAEI), n°228, juillet 2003.
  - « Le parc locatif social au 1er janvier 2003 » - SES Infos rapides, Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer (DAEI), n°260 juin 2004.
  - « Le parc locatif social au 1er janvier 2004 » - SES Infos rapides, Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer (DAEI), n°296 juin 2005.
  
- *Les ventes de logements neufs et anciens (EXISTAN)*
  - « Dix ans de mutations de logements neufs et anciens »- Notes de synthèse du SES n°155, Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer (DAEI), septembre-octobre 2004.
  
- *Résultats de l'enquête sur les investissements des collectivités locales (COLLOC)*
  - « Les intentions d'investissements des collectivités locales en 2004 » – SES Infos rapides n°278, Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer (DAEI), novembre 2004.
  - « Progression toujours vive de la commande publique locale dans le BTP en 2005 » – SES Infos rapides n°300, Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer (DAEI), juillet 2005.
  
- *Le compte satellite du logement*
  - « Comptes du logement - édition 2004 (compte 2002 et loyers 2003) », collection « synthèses » du système statistique public, n°79 août 2004.
  - Dépliant «Le compte du logement en 2002 »
  - « Le logement dans l'économie en 2002 » Note de synthèse n°153 mai-juin 2004
  - « L'envol des dépenses de logement en 2003 » Note de synthèse n°155 sept.-oct.2004
  - « Acheter ou louer » Note de synthèse n°155 septembre octobre 2004
  - « La rentabilité de l'accession à la propriété » document de travail du SES, novembre 2004
  
- *Filocom*
  - « Atlas de l'habitat privé : fonctions, enjeux, évolutions », Anah, ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer, édition 2004.
  - « Connaître les logements et leurs occupants, à partir des sources Filocom et du recensement général de la population », Les documents de travail du SES, Chiffres et Analyses, DAEI, décembre 2003.
  
- *Le site internet*

Une partie de ces résultats est mise à disposition sur le site Internet du SESP. Le site « Economie et statistique » propose l'accès aux publications traditionnelles du service (SES Infos rapides, Notes de synthèse, etc.) et la mise en ligne des principaux résultats sous forme de tableaux ou de séries chronologiques. Les données sont ainsi facilement accessibles et "téléchargeables" dans un format permettant une utilisation aisée. Des enrichissements et mises à jour sont réalisés en continu. Des données communales sur la construction neuve (« SITADEL communal ») seront bientôt disponibles.

## 7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Parmi les travaux prévus au programme à moyen terme, nombre d'entre eux ont été initialisés et sont donc en cours de conception. Il en est ainsi de la réforme méthodologique de l'indice du coût de la construction (ICC), de la concertation dans le cadre de la refonte à l'échéance 2007 des nomenclatures d'activités et de produits aux niveaux national, européen et mondial.

Le développement d'enquêtes thématiques se poursuit. Après les thèmes de l'utilisation des TIC et des relations inter-entreprises, les projets en cours concernent la gestion de l'immatériel et les déchets

produits par les activités de démolition, alors que l'enquête sur l'entretien-amélioration de bâtiment est réalisée pour la deuxième fois.

Le projet de rénovation de l'enquête sur le parc locatif social est en phase d'initialisation dans le cadre de la démarche « système d'information ». L'année 2004 a été consacrée aux études préalables. L'année 2005 sera consacrée à l'étude d'opportunité permettant le choix entre plusieurs scénarios, ainsi qu'à l'analyse détaillée. Les développements seront réalisés en 2006. L'aboutissement est prévu pour début 2007.

Par ailleurs les démarches vis à vis de la direction générale des impôts, afin de construire un suivi statistique des mutations de biens immobiliers à partir des actes notariés ont été officialisées en 2004, pour s'inscrire dans le calendrier de mise en place de la base nationale de données patrimoniales. Malheureusement le projet n'avance pas pour l'instant, la base nationale de données patrimoniales (BNDP) n'étant pas organisée en info-centre. L'objectif est reporté à 2008.

Enfin, l'élargissement du champ couvert par les indices de prix de production aux bâtiments non résidentiels est en attente. Cette extension demandera de dégager les moyens nécessaires, ce qui supposera sans doute l'achèvement des travaux de rénovation de l'ICC.

Opération non explicitement prévue au moyen terme 2004-2008, une enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB) est proposée, compte tenu de la très forte demande qui s'exprime.

## 2. Travaux nouveaux pour 2006

Néant

## 3. Opérations répétitives

### • Inventaire des logements locatifs sociaux prévu à l'article 55 de la loi solidarité et renouvellement urbains

La loi SRU prévoit qu'un inventaire des logements locatifs sociaux soit réalisé chaque année sur l'ensemble des communes situées dans une agglomération de plus de 50 000 habitants. Afin de fournir aux directions départementales de l'équipement, en charge de la réalisation de cet inventaire, un outil fiable de collecte, le ministère de l'équipement a développé l'application AGILLOS (aide à la gestion de l'inventaire des logements locatifs à occupation sociale).

Les données recueillies portent sur l'identité des bailleurs et des gestionnaires (nom, statut, siret, adresse, raison sociale), les références et la période de validité de la convention de conventionnement ainsi que les caractéristiques du programme (nom, adresse, financement, type de logement et nombre de logements pour chacun des quatre alinéas correspondant à la définition donnée par la loi) :

- a) les logements locatifs sociaux appartenant aux organismes d'HLM soit, tous les logements financés avant 77 et uniquement les logements conventionnés après 77 excepté les DOM où tous les logements sont pris en compte indépendamment de l'année de financement.
- b) les autres logements conventionnés et dont l'accès est soumis à des conditions de ressources.
- c) les logements appartenant aux SEM des DOM, à l'Entreprise minière et chimique, aux sociétés à participation majoritaire des houillères de bassin et des Charbonnages de France et à l'établissement public de Gestion Immobilière du Nord Pas de Calais ; à partir de 2006, et conformément aux dispositions de loi n°2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés sont recensés à ce titre les logements financés par l'Etat ou les collectivités locales occupés à titre gratuit, à l'exception des logements de fonction, ou donnés à leur occupant ou acquis par d'anciens supplétifs de l'armée française en Algérie ou assimilés, grâce à une subvention accordée par l'Etat au titre des lois d'indemnisation des concernant
- d) les logements ou les lits des logements-foyers de personnes âgées, de personnes handicapées, de jeunes travailleurs, de travailleurs migrants et des résidences sociales conventionnées, ainsi que les places de CHRS.

La DAEI, maître d'ouvrage d'EPLS, et la DGUHC, maître d'ouvrage de l'inventaire SRU, ont, dès la mise en place de l'inventaire des logements locatifs sociaux, mis en place une structure de coordination des maîtrises d'ouvrage afin d'assurer la cohérence des champs des deux enquêtes et de permettre aux organismes qui le souhaitent d'y répondre simultanément. Sur la base d'étude d'urbanisation du système d'information sur le logement locatif social menée par le ministère de l'équipement en 2003 la DAEI et la DGUHC ont mis en place un groupe de travail associant les bailleurs sociaux sur les scénarios d'évolution des enquêtes EPLS et inventaire SRU. Ce travail pourrait déboucher en 2006 sur une refonte des applications concernées, visant notamment à stabiliser l'unité statistique de recueil des données et à alléger la charge de travail des organismes enquêtés.

**Bénéficiaires du statut du bailleur privé.** La loi de finances pour 1999 modifiée par la loi du 2 juillet 2003 relative à l'urbanisme et à l'habitat. a mis en place des dispositions fiscales visant à inciter un bailleur privé, propriétaire d'un logement neuf ou ancien, à louer son bien sous condition de plafond de loyer et de plafond de ressource du locataire.

L'article 91 de cette loi précise que le Gouvernement doit présenter au Parlement avant le 15 septembre 2006 un rapport dressant le bilan des aides fiscales en faveur de l'investissement locatif. La DGI et la DGUHC avaient mis en place un mécanisme de suivi fondé sur la remontée du double des engagements de location remplis par les bénéficiaires de l'avantage fiscal et son exploitation par la DGUHC à des fins statistiques.

Après avis de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) et conformément à l'arrêté ministériel en date du 5 septembre 2001, un fichier a été créé à partir des informations communiquées par les bénéficiaires puis saisies au sein de la DGUHC.

8 600 formulaires ont été adressés à la DGUHC au titre des années 1999, 2000, 2001 et 2002 (respectivement 800, 1 500, 2 100, 3 000) par les directions départementales des services fiscaux. Ces données concernent la moitié des départements. Environ 15% des engagements de location reçus comportent des informations partielles et les valeurs manquantes portent sur des données essentielles (prix, loyer et surface). Pour l'exercice 2003, la DGUHC a reçu 4 100 dossiers dont 13% ne peuvent être traités. Ces données concernent 40 départements environ. Bien que le nombre de dossiers reçu pour l'exercice 2003 soit en nette augmentation comparé aux années antérieures, ces volumes d'engagement sont loin de correspondre aux estimations affichées par les organisations professionnelles, près de 54 000

Devant les difficultés rencontrées dans la remontée des formulaires et dans le cadre de l'allègement de la charge des contribuables, la DGI a décidé de supprimer le double de la déclaration d'engagement transmis à la DGUHC. Un nouveau dispositif de suivi et d'évaluation doit donc être mis en place avec cette direction générale.

- **Enquêtes SLS et OPS**

La loi n°96-162 du 4 mars 1996 relative au supplément de loyer de solidarité (SLS) a prévu des dispositions qui impliquent la transmission de renseignements statistiques par les organismes d'habitations à loyer modéré au représentant de l'Etat dans le département :

- pour l'établissement d'un rapport annuel sur l'application du supplément de loyer dans le département ; le gouvernement dépose en outre tous les deux ans un rapport sur l'application du supplément de loyer de solidarité (art. L-441-10) ;
- pour le dépôt par le gouvernement, tous les trois ans, d'un rapport sur l'occupation des logements d'habitations à loyer modéré et son évolution (art. L-442-5).

**Enquête sur l'application du supplément de loyer de solidarité (SLS)**

L'enquête porte sur le nombre de logements entrant dans le champ d'application du supplément de loyer de solidarité, la pratique des barèmes de calcul du SLS par les bailleurs sociaux, le nombre de logements dont les locataires dépassent les plafonds de revenu pour accéder au parc locatif social, le nombre de logements dont le locataire est assujéti au SLS, le montant moyen de SLS appelé par les bailleurs auprès des locataires assujettis et le niveau moyen de loyer pratiqué.

C'est une enquête réalisée auprès des bailleurs sociaux dont le patrimoine locatif est soumis pour partie ou en totalité à l'application du SLS. L'information recueillie porte sur janvier de l'année N. **Tous les deux ans, les données sont agrégées au niveau de l'organisme et transmises à la DDE qui les vérifient et les communiquent à la DGUHC.** Un rapport exposant les résultats de l'enquête est remis au Parlement.

Deux rapports ont été réalisés portant sur les résultats des mois de janvier 1997, 1999 et 2003. Le prochain est prévu début 2005.

**Enquête sur l'occupation des logements d'habitation à loyer modéré et son évolution**

Cette enquête a été mise en place afin de mieux connaître les caractéristiques socioéconomiques des locataires des logements sociaux et de compléter les sources d'information déjà existantes sur ce thème, en particulier l'Enquête Logement et le RGP.

La troisième enquête a été réalisée en 2003. Jusqu'en 2000, l'enquête était limitée aux organismes d'HLM et aux SEM. Son champ d'application a été étendu par la loi n°2002-73 de modernisation sociale du 17 janvier 2002 afin de rendre l'enquête cohérente avec l'inventaire annuel des logements locatifs sociaux instaurée par la loi SRU (cf. ci-dessus). L'extension porte sur les logements conventionnés appartenant aux organismes suivants :

- les organismes agréés par le préfet dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, qui ont vocation à promouvoir une offre de logements diversifiée favorisant la satisfaction des besoins en logement,
- les UES (Union d'Economie Sociale),
- les sociétés immobilières de la CDC,
- les collectivités publiques,
- les sociétés filiales des organismes de la contribution des employeurs à l'effort de construction,
  - les autres personnes morales notamment les entreprises d'assurances et les établissements de crédit et leurs filiales.

L'enquête porte sur l'état du patrimoine locatif social, le nombre de ménages occupants, la composition des ménages, leur répartition par âge du titulaire du contrat de location, leurs revenus en pourcentage des plafonds de ressources réglementaires pour l'accès au parc locatif social, les aides au logement perçues, les minima sociaux perçus, le nombre et l'âge des occupants, l'activité professionnelle ainsi que le profil socioéconomique des emménagés récents.

La date de référence est le 1<sup>er</sup> janvier de l'année de l'enquête et l'enquête auprès des ménages est réalisée par les organismes bailleurs durant le 1<sup>er</sup> trimestre. Les organismes agrègent les données et les adressent au préfet avant le 31 mai. Les DDE sont chargées du contrôle, de l'agrégation des données et les communiquent ensuite à la DGUHC.

Trois rapports au Parlement ont été réalisés en 1997 2000 et 2003. La quatrième sera produit en 2006

- **Base de Données sur les Politiques Territoriales de l'Etat**

A la demande du comité des directeurs pour le développement urbain, les ministères de l'équipement, des transports et du logement (DGUHC), et de l'intérieur (DGCL, DGA), la délégation interministérielle à la ville et la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) ont décidé de constituer une base regroupant de données d'intérêt commun.

Cet outil doit notamment permettre de suivre la mise en oeuvre des lois n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour le développement et l'aménagement durables du territoire, n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains. Il intègre le projet d'« atlas de l'urbanisme » mentionné au programme 2001 du CNIS.

Cette base de données, à l'échelle communale, à alimentation partagée, sera consultable par internet sur le site [territoires.gouv.fr](http://territoires.gouv.fr) et sera dotée d'un module de consultation cartographique des périmètres permettant des analyses thématiques.

En ce qui concerne la DGUHC, les données qu'elle fournit portent sur le suivi des schémas de cohérence territoriale et les documents de planification urbaine (programmes locaux de l'habitat, plans de déplacements urbains, plans locaux d'urbanisme, cartes communales,...) qui doivent être compatibles avec ces schémas. Les éléments nécessaires sont recueillis auprès des services déconcentrés de l'équipement.

- **Prêt à 0 %**

Les statistiques relatives au suivi du prêt à 0 % sont produites pour le compte de l'Etat par la Société de gestion du Fonds de garantie de l'accession sociale (SGFGAS), à partir des déclarations de prêts effectivement transmises à la SGFGAS par les établissements de crédit. Les statistiques font l'objet d'une double diffusion trimestrielle et annuelle, notamment auprès des services déconcentrés de l'Etat. Le bilan annuel est complété par des statistiques locales par communes.

- **Enquêtes sur la mobilité résidentielle**

Depuis 1995 la DGUHC et les services déconcentrés de l'Etat réalisent ponctuellement des enquêtes, nationales ou locales, sur la mobilité résidentielle, auprès des ménages emménagés récemment repérés à travers les nouveaux abonnements consentis par EDF.

Ces enquêtes permettent notamment d'établir une typologie des ménages mobiles par type de marché du logement, selon leurs conditions de logement antérieures et les facteurs familiaux, professionnels et d'environnement qui suscitent cette mobilité. Elles permettent aux collectivités locales qui le souhaitent de mieux connaître le fonctionnement de leurs marchés du logement. Une enquête nationale, reposant sur la même base de sondage, pourrait être réalisée en 2003.

- **BOLERO**

L'application BOLERO, mise en place en 1998, est une base de données qui comprend, outre les données comptables des organismes HLM, des informations non financières provenant de plusieurs sources, en particulier de l'enquête sur le parc locatif social, de la CNAF (caractéristiques des bénéficiaires d'aides personnelles), de la MIILOS, des enquêtes nouvelles sur l'application du supplément de loyer de solidarité et sur l'occupation du parc social.

La DGUHC agrège les données comptables au niveau national et les publie chaque année ; cette publication est diffusée notamment aux organismes constructeurs interrogés.

L'application est accessible aux services déconcentrés du ministère de l'équipement et à la MIILOS, qui a décidé de l'utiliser dorénavant en lieu et place de sa propre base de données.

**Résumé des programmes statistiques 2004-2008 des services producteurs  
de la formation UEL**

<b>Opérations</b>	<b>Unité</b>	<b>Prévision</b>	<b>Observations</b>	<b>Suivi</b>
Enquête Logement	Division logement de l'Insee	En 2006	Refonte substantielle du questionnaire, liée à la rénovation du tronc commun.	En cours 2 <sup>ème</sup> test terrain en mai juin 2005
Séries de stocks et de flux du parc de logements	Division logement de l'Insee	Projet sur la période 2004-2008	Travaux méthodologiques pour la prise en compte de fichiers administratifs et du recensement rénové de la population.	En cours
Indice du coût de la construction	Insee division CEI et SESP	Poursuite des travaux engagés, objectif 2006 pour la maison individuelle	Mise en place d'une réforme méthodologique	En cours, par étapes successives
Prise en compte du changement de nomenclature	SESP et division CEI de l'Insee	2007	Suivi des négociations internationales	Concertation en cours
Enquêtes thématiques nouvelles	SESP	A déterminer en coordination au sein du système statistique d'entreprise.	Développer de nouvelles enquêtes associées à l'EAE, selon l'actualité et les demandes européennes.	Enquête « immatériel » en 2004-2005, enquête « déchets de démolition » en 2005.
Enquête TIC dans la construction	SESP	Reconduction en 2006	L'enquête TIC 2006 est fusionnée avec COI Maîtrise d'œuvre SESSI	Collecte au dernier trimestre 2005
Enquête CIS4 dans la construction	SESP		Maîtrise d'œuvre SESSI	Collecte au dernier trimestre 2005
Extension du champ des indices de prix aux bâtiments non résidentiels	SESP	Projet sur la période 2004-2008	Construire des indices de prix pour la construction neuve et l'entretien - amélioration.	En attente
Mobiliser les bases de données d'actes de mutation pour améliorer la connaissance du marché des biens immobiliers (logements, terrains, bâtiments non résidentiels)	SESP en partenariat avec la DGI	Travaux préparatoires en 2005, conditionné par la mise en place de la base nationale de données patrimoniales par la DGI	Substitution à l'ancienne enquête EXISTAN et extension aux terrains et bâtiments non résidentiels.	Note adressée au directeur général des impôts en 2004
Rénovation de l'enquête sur le parc locatif social	SESP	Analyse détaillée en 2005, développements en 2006, mise en place en 2007	Redéfinition du contenu, en complémentarité aux autres opérations et reconsidération de son statut.	Initialisé, comité de pilotage mis en place
Enquête prix des terrains à bâtir	SESP	Mise en place en 2006	Opération nouvelle non prévue explicitement au moyen terme	Présentation au comité du label en décembre 2005